

## Communiqué de presse

### **Fermetures des commerces non-essentiels : les Présidents de la CCI Martinique et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont été reçus par le Préfet**

***Les Chambres Consulaires et les organisations professionnelles ont échangé avec le Préfet ce mardi 3 novembre en fin de journée. Parmi les principaux objectifs de cette rencontre : obtenir plus d'équité entre les acteurs économiques et limiter au maximum l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises.***

Le reconfinement de la population martiniquaise acté le 29 octobre dernier a été assorti de la fermeture de commerces dits « non essentiels ». Cette décision intervient à la veille de la période commerciale la plus importante de l'année et concerne des entreprises déjà lourdement impactées par le confinement des mois de mars à avril. Conscients de la situation de ces entreprises et soucieux de contribuer à la limitation de la propagation du virus, les Présidents des Chambres Consulaires Philippe Jock et Henri Salomon ont été reçus à leur demande par le Préfet Stanislas Cazelles ce mardi 3 novembre, en compagnie des organisations professionnelles (MEDEF, CPME, U2P, FTPE). A cette occasion, ils ont évoqué les adaptations des mesures prises à la réalité de la transmission du virus dans notre île et l'obtention de plus d'équité entre les acteurs économiques.

Au centre des discussions :

- Les remontées de terrain portées à la connaissance du Préfet sur l'application des fermetures obligatoires et sur les situations très disparates, et défavorables pour certains commerces de proximité, observées ce mardi.
- Les dispositions à prendre, dès que la courbe des contaminations s'infléchira de façon durable, pour permettre de limiter l'impact du confinement sur les entreprises. Le principe d'un nouveau rendez-vous le 13 novembre a ainsi été arrêté.
- Les aides spécifiques à prendre pour alléger les charges fixes des entreprises impactées. Sur ce point le Préfet a évoqué un dispositif à l'étude pour les loyers.
- Les propositions de communication ciblée pour sensibiliser davantage la population aux gestes barrières.
- Les actions programmées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers pour accompagner les entreprises : mise en place de numéro vert, promotion des aides gouvernementales, accélération de la digitalisation des entreprises et artisans et accompagnement à l'organisation de solutions locales de commerce en ligne.

A l'occasion du prochain rendez-vous avec le Préfet, un point précis sur les retards constatés sur les dispositifs mis en place lors du premier confinement sera fait. Des précisions devraient également être apportées sur la simplification du nouveau fonds de solidarité.

Les acteurs économiques ont demandé que soient engagées sans délais les dispositions du plan France Relance ainsi que les projets proposés dans le cadre de leur contribution pour le rebond de notre économie.